



Saint-Péray, vendredi 10 Juillet 2020.

Adhérentes, adhérents LEI ESCLOPS, bonjour.

*Tout d'abord, j'espère que vous êtes toutes, tous en bonne santé et en pleine forme, et que malgré le confinement, chacun d'entre vous a pu s'évader un peu entre amis pour réaliser quelques sorties.*

*Après cet arrêt forcé de nos activités, il faut penser à l'avenir et à notre nouvelle saison 2020, 2021.*

*Jeudi 02 Juillet, s'est réuni le Conseil d'Administration afin de tracer la feuille de route de la reprise d'activité dans le cadre des recommandations de la FFRP.*

*Cette reprise devrait s'effectuer avec encore de nombreuses contraintes de sécurité et de distanciation sanitaire.*

*Voici les règles que nous devons appliquer :*

*1/ Le début de notre saison de randonnée est fixé au **Mardi 01 Septembre 2020**.*

*2/ Le nombre de participants à **chaque randonnée** sera **limité à 30 personnes**, avec **inscription obligatoire** par téléphone auprès de l'accompagnateur, la semaine précédant la randonnée, et ce pour toutes les sorties y compris « rando santé ».*

*3/ Chaque accompagnateur devra tenir une **liste nominative des inscrits** et la transmettre ultérieurement au président afin d'avoir le suivi en cas de COVID 19.*

*Les participants non-inscrits ne seront pas acceptés à la randonnée. En cas de disponibilité de places de dernière minute, et si l'effectif le permet, l'accompagnateur reste seul juge et décideur.*

*4/ Le covoiturage est possible en respectant les gestes barrières, le gel hydroalcoolique et le port du masque dans le véhicule.*

*Je compte sur votre compréhension et votre civisme car le virus court toujours, ces décisions ne se sont pas faites de gaité de cœur mais pour la sécurité de chacun.*

*Sincères amitiés, bel Eté à vous, vive « LEI ESCLOPS »*

*Durand Jean-Jacques, président.*

